

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 354

présenté par

M. Jacobelli et les membres du groupe Rassemblement National

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

À la première phrase de l'alinéa 60, supprimer le mot :

« totalement ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par sa décision de quitter le commandement intégré de l'OTAN, le Général de Gaulle entendait préserver l'indépendance de la France tout en préservant sa sécurité et celle de ses alliés. Véritable puissance d'équilibre, la France a vocation à discuter avec tous les États, libre de toutes contraintes extérieures à ses propres intérêts. La réintégration de ce commandement intégré, voulue par le Président Sarkozy, était une erreur qui nous lie à la politique internationale américaine. Cet amendement propose donc de supprimer la notion d'implication « totale » de la Nation française au sein de l'Organisation du traité de l'Atlantique nord.